



Plan
d'accessibilité et
processus de
rétroaction 2024

Contenu

- 1. Introduction..... 3
- 2. Informations générales 4
- 3. Technologies de l'information et de la communication 5
- 4. Autres méthodes de communication..... 5
- 5. Acquisition de biens, de services et d'installations 6
- 6. Conception et fourniture de programmes et de services..... 6
- 7. Transport 6
- 8. Environnement bâti 7
- 9. Dispositions relatives à l'accessibilité dans les règlements de l'Office des transports du Canada..... 8
- 10. Consultations 8
- 11. Emploi 8

Annexe A : Plan d'action pour l'environnement bâti - Examen du rapport sur l'accessibilité de la PJJ et plan d'action..... 8

1. Introduction

Un plan d'accessibilité est un plan qui établit une feuille de route complète que les fournisseurs de services de transport (FST) utilisent pour améliorer l'accessibilité et qui décrit les mesures qu'un FST prendra pour prévenir et supprimer les obstacles.

En adoptant ce plan d'accessibilité, Saint John Airport Inc. s'engage à respecter les normes du Règlement sur l'accessibilité du transport des personnes ayant une déficience (ATPDR).

DÉFINITIONS

Loi sur le Canada accessible (ACA)

Règlement sur l'accessibilité des transports pour les personnes handicapées (ATPDR)

Règlement relatif à l'établissement de plans et de rapports sur les transports accessibles (ATPRR)

Accessibilité : Il s'agit de la prise en compte intentionnelle et réfléchie des besoins des personnes handicapées lors de la construction ou de la modification de produits, de services et d'installations afin qu'ils puissent être utilisés et appréciés par des personnes de toutes capacités.

Obstacle : La loi sur l'accessibilité du Canada définit un obstacle comme "toute chose - y compris toute chose physique, architecturale, technologique ou attitudinale, toute chose fondée sur l'information ou la communication ou toute chose résultant d'une politique ou d'une pratique - qui empêche la pleine et égale participation à la société des personnes ayant une déficience, notamment physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage, de communication ou sensorielle, ou une limitation fonctionnelle".

Le handicap : La loi sur l'accessibilité du Canada définit le handicap comme "toute déficience - notamment physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage, de communication ou sensorielle - ou limitation fonctionnelle - permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non, qui, en interaction avec un obstacle, empêche la pleine et égale participation d'une personne à la société".

Principes d'accessibilité

L'article 6 de l'ACA énonce une série de principes qui doivent être reconnus et respectés lorsque les exigences de l'ACA sont mises en œuvre.

Les FST doivent donc agir conformément aux principes suivants lorsqu'ils préparent leurs plans d'accessibilité, leurs processus de retour d'information et leurs rapports d'avancement :

toutes les personnes doivent être traitées avec dignité, quel que soit leur handicap ;

toutes les personnes doivent avoir la même possibilité de mener la vie qu'elles peuvent et souhaitent mener, quel que soit leur handicap ;

toutes les personnes doivent pouvoir accéder sans entrave à une participation pleine et égale à la société, quel que soit leur handicap ;

toutes les personnes doivent disposer d'options significatives et être libres de faire leurs propres choix, avec un soutien si elles le souhaitent, quel que soit leur handicap ;

les lois, les politiques, les programmes, les services et les structures doivent tenir compte des handicaps des personnes, des différentes façons dont les personnes interagissent avec leur environnement et des formes multiples et croisées de marginalisation et de discrimination auxquelles les personnes sont confrontées ; et,

les personnes handicapées doivent être associées à l'élaboration et à la conception des lois, des politiques, des programmes, des services et des structures.

En ce qui concerne l'emploi, le YSJ s'engage à continuer d'identifier et de supprimer les obstacles et à empêcher l'installation de nouveaux obstacles.

2. Informations générales

Responsabilité

Le directeur des opérations du YSJ est la personne désignée pour recevoir les commentaires relatifs à l'accessibilité.

Fournir un retour d'information

Le public peut fournir des commentaires par 3 moyens différents, à la fois sur le processus de rétroaction et sur le plan d'accessibilité, et peut demander qu'un autre format du processus de rétroaction ou du plan d'accessibilité lui soit mis à sa disposition en gros caractères, en braille, en format électronique, audio ou technologie adaptable. Les commentaires sur le processus de rétroaction ou le plan d'accessibilité (autres que les commentaires anonymes) seront accusés de réception de la même manière qu'ils ont été reçus.

En envoyant une lettre à l'adresse postale :

Directeur des opérations - Saint John Airport Inc.
4180 Loch Lomond Road
Saint John, NB E2N 1L7, Canada

En appelant :

(506) 638-5555

En envoyant un courriel :

info@ysjsaintjohn.ca

Si vous souhaitez fournir un retour d'information anonyme :

ne mentionnez pas votre nom et ne fournissez pas d'autres informations permettant de vous identifier (par exemple, votre adresse électronique ou votre numéro de téléphone). N'indiquez pas votre adresse de retour sur l'enveloppe si vous envoyez le retour d'information par courrier.

3. Technologies de l'information et de la communication

Afin d'identifier et d'éliminer les obstacles, et d'éviter d'en créer de nouveaux, le YSJ a mis en place des outils technologiques et des procédures liées aux technologies de l'information et de la communication.

- Formats audio et visuels pour les annonces publiques dans le terminal
- Kiosques de paiement du stationnement accessibles
- Site web accessible (WCAG 2.1 Conforme)
- Demandes d'information par courrier électronique

Les compagnies aériennes et le personnel qui doivent faire des annonces sont informés de la procédure d'utilisation du système de sonorisation, qui comprend des mesures en cours d'élaboration pour garantir que les annonces audio sont affichées de manière bilingue sur les écrans de l'aérogare.

4. Autres méthodes de communication

Outre les moyens technologiques énumérés dans la section précédente, le YSJ dispose d'autres stratégies pour garantir des communications respectueuses et accessibles avec les personnes handicapées, comme indiqué ci-dessous.

Les communications verbales qui prennent en compte les éléments suivants :

Nature du handicap

Utilisation de dispositifs d'assistance

Informations sur la forme d'assistance physique préférée de la personne

Description des services que le YSJ peut fournir

Annonces publiques à l'intérieur du terminal :

La plupart des annonces sont préenregistrées et diffusées plusieurs fois.

Les messages qui ne sont pas enregistrés doivent être clairement énoncés

Les employés reçoivent une formation en fonction de leur rôle et de leurs responsabilités, qui comprend des conseils sur la manière d'interagir respectueusement avec les personnes handicapées .

5. Acquisition de biens, de services et d'installations

Lors de l'acquisition de biens, de la mise en œuvre de nouveaux services ou de l'ouverture de nouveaux locaux, le YSJ veille à ce que le processus reste respectueux des personnes handicapées et leur soit accessible.

Lors de l'acquisition de biens, il convient de vérifier leur conformité aux normes d'accessibilité.

Lors de la mise en place de nouveaux services, il convient de vérifier l'impact sur chaque étape du voyage des passagers, de former le personnel en poste et de veiller à ce que tout soit accessible.

Lors de l'acquisition de nouvelles installations, il convient de vérifier l'impact sur le trajet des passagers et de respecter les normes d'accessibilité.

Le personnel chargé de l'acquisition de biens, de la mise en œuvre de nouveaux services ou de l'acquisition de nouvelles installations doit veiller à ce que tous les éléments soient conformes aux normes d'accessibilité.

6. Conception et fourniture de programmes et de services

Lors de la conception et de la fourniture de nouveaux programmes et services, le YSJ veille à ce que le processus reste respectueux et accessible aux personnes handicapées.

Le personnel est formé pour fournir une assistance physique aux personnes handicapées et un soutien pour un transport efficace des aides ou des chiens d'assistance. Vous pouvez appeler à l'avance ou réserver par le biais de la section accessibilité de notre site web.

L'assistance à l'enregistrement, à l'embarquement et au débarquement est assurée par le personnel qualifié de la compagnie aérienne ,

7. Transport

L'aéroport de Saint John (YSJ) s'engage à offrir aux personnes handicapées une expérience de voyage agréable et accommodante. L'aérogare est une unité de plain-pied avec une zone de

débarquement et de prise en charge le long de la façade du bâtiment. Les clients peuvent se rendre à YSJ en voiture privée, en taxi ou par les transports publics. Une zone de débarquement et de prise en charge des personnes handicapées est disponible près de l'entrée principale de l'aérogare.

L'assistance sur le trottoir peut être fournie par le personnel de sécurité du YSJ et peut être organisée par le biais de la section Accessibilité de notre site web : <https://ysjsaintjohn.ca/accessibility/>.

Transport en commun : Pour l'accès des aéroports aux transports en commun, Saint John Transit répond aux normes d'accessibilité : <https://saintjohn.ca/en/transit/accessibility>

8. Environnement bâti

Le terminal de l'YSJ a été construit selon les normes du code national du bâtiment de l'époque. Tous les nouveaux projets sont construits selon les normes les plus récentes, qui répondent aux exigences de conception universelle. Les éléments suivants de l'aérogare répondent aux exigences d'accessibilité :

- Signalisation à l'intérieur et autour du terminal :
 - La signalisation à portée de main à l'intérieur et autour du terminal est en cours de révision et contiendra le texte en relief .
- Toilettes :
 - Toutes les toilettes sont équipées de cabines accessibles.
- Zone de soulagement pour les animaux de compagnie :
 - Deux aires de repos pour animaux de compagnie sont en cours d'aménagement à YSJ : l'une à l'extérieur de l'aérogare, près des départs domestiques, et l'autre dans la zone sécurisée, près de la porte 1 (dans l'attente de l'achèvement des travaux de rénovation de l'aérogare à cet endroit).
- Parkings :
 - Des places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont disponibles dans tous les parkings du YSJ et des passerelles adaptées permettent d'y accéder facilement.

Le YSJ prévoit des consultations supplémentaires avec l'INCA et publiera des mises à jour dans l'annexe "A" de ce document.

9. Dispositions relatives à l'accessibilité dans les règlements de l'Office des transports du Canada

YSJ doit se conformer aux normes du *Règlement sur l'accessibilité des transports pour les personnes handicapées* (ATPDR), à savoir les suivantes : Parties 1 et 4 ; Divisions 1 et 2 ; Annexe 1 - Section 23

10. Consultations

Avant de rédiger son plan d'accessibilité, YSJ a consulté AbilityNB , une organisation de soutien et de services pour les personnes handicapées. De plus, AbilityNB a réalisé un audit complet du site pour l'accessibilité et YSJ attribue actuellement des délais à chaque lacune ou suggestion identifiée qui feront partie de la prochaine révision du plan en annexe.

- Accessibilité du site - Sondage en ligne terminé le 7 mai 2024
- Vérification complète de l'accessibilité des installations et des stationnements sur place réalisée par Dominique Boudreau (consultant-AccessibleNB) et Ryan Chappelle (consultant-AccessibleNB) le 17 mai 2024
- L'ébauche du plan d'accessibilité est examinée par la direction d'AccessibleNB et rapportée par Dominique Boudreau le 27 mai 2024

Accessible NB

Ability New Brunswick Inc./Capacité Nouveau-Brunswick Inc.

440, rue Wilsey, chemin de la rue, bureau 102

Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 7G5

Tél./Tél. : 506.462.9555/1.866.462.9555

Fax/télé : 506.458.9134

www.abilitynb.ca

Notre site web : <https://ysjsaintjohn.ca/> est également régulièrement audité par AccessiBE afin de garantir la conformité WCAG 2.1 de toutes les fonctionnalités.

11. Emploi

Le YSJ suit les directives de l'ACA pour identifier, supprimer et prévenir l'introduction d'obstacles à l'emploi.

Le YSJ s'efforce de fournir des opportunités d'emploi et des offres d'emploi accessibles. Les demandes de modification des espaces de travail et des tâches sont examinées dans chaque cas.

Annexe A : Plan d'action pour l'environnement bâti- Examen du rapport sur l'accessibilité du YSJ et plan d'action

1.0 Entrées (Arrivées)

3 - Utilisez le symbole international d'accès pour identifier l'emplacement des entrées accessibles.

4d - Identifier l'entrée avec des indicateurs tactiles, tels que des détecteurs de canne ou des changements de surface.

5c (iv) - Installer la bande opaque sur la porte d'entrée à une distance comprise entre 135 cm et 150 cm du sol.

19a - Prévoir des tapis ou des tapis antidérapants et sécuritaires à l'entrée.

20 - Fournir un répertoire visible pour le bâtiment qui est conforme à la section 8.0 de l'outil d'accessibilité.

1.0 Entrées (Départs)

3 - Utilisez le symbole international d'accès pour identifier l'emplacement des entrées accessibles.

4d - Identifier l'entrée avec des indicateurs tactiles, tels que des détecteurs de canne ou des changements de surface.

5c (iv) - Installer la bande opaque sur la porte d'entrée à une distance comprise entre 135 cm et 150 cm du sol.

6 - Réglez le seuil de manière à ce qu'il ne dépasse pas 1,3 cm de hauteur.

19a - Prévoir des tapis ou des tapis antidérapants et sécuritaires à l'entrée.

20 - Fournir un répertoire visible pour le bâtiment qui est conforme à la section 8.0 de l'outil d'accessibilité.

4.0 Caractéristiques intérieures

- 1 - Remplacez les boutons rotatifs pour fournir des portes intérieures qui s'ouvrent avec une faible pression en utilisant l'un des éléments suivants : une porte électrique fonctionnelle, une porte coulissante automatique, des poignées à levier à une hauteur de 90 cm à 110 cm du sol, des plaques de poussée ou des poignées de traction à une hauteur de 90 cm à 110 cm du sol ou ne pas avoir de porte du tout.
- 3a - Assurez-vous que les portes intérieures mesurent au moins 86 cm de large, hors quincaillerie, lorsqu'elles sont ouvertes.
- 3c - Installer des indicateurs tactiles, tels que des détecteurs de canne ou de changement de surface, pour identifier les portes intérieures.
- 4c (i) - Marquer les panneaux vitrés avec une bande opaque continue qui contraste visuellement avec l'arrière-plan de la porte.
- 4c (iv) - Installer la bande opaque sur les portes à panneaux vitrés à une distance comprise entre 135 cm et 150 cm du sol.
- 15 - Prévoir un minimum de 180 cm de passage libre vers toutes les zones de l'établissement, y compris dans les allées.
- 16 - Installez un miroir dans le coin supérieur des couloirs qui se croisent pour voir si quelqu'un se trouve au coin.
- 17 - Installer une signalisation d'orientation, conforme à la section 8.0 de l'Outil d'accessibilité, depuis la zone principale menant aux zones de grande importance (par exemple, les toilettes accessibles).
- 18 - Identifier toutes les pièces avec les noms et les numéros des pièces où il y a accès au public.
- 20c - Assurez-vous que le distributeur automatique, le guichet automatique ou les machines de paiement de billets disposent de commandes situées à une hauteur comprise entre 40 cm et 120 cm.
- 21a - Ajouter une section abaissée aux comptoirs de service ne dépassant pas 86,5 cm de hauteur au-dessus du sol et d'au moins 76 cm de longueur.
- 21c - Fournir aux comptoirs de service une signalisation tactile pour identifier leurs emplacements.
- 21d - Fournir des comptoirs de service avec des indicateurs de direction tactiles à surface.
- 21e - Assurez-vous que le comptoir de service est d'une couleur contrastante par rapport au sol.
- 23a - Fournir du matériel d'accessibilité et le stocker dans un endroit identifié et facile à trouver.
- 23c - Fournir des informations facilement accessibles en ligne et sur place sur l'équipement d'accessibilité.
- 24 - Fournir un espace sûr et verrouillé pour ranger l'équipement personnel (par exemple, fauteuils roulants, déambulateurs) lors de l'utilisation de l'équipement de l'établissement.
- 28 - Assurez-vous que la zone d'assise est conforme à la section 4.1 de l'outil d'accessibilité.
- 29a - Prévoir une zone de soulagement pour les animaux d'assistance qui soit adjacente à un chemin de déplacement dégagé.
- 29d - Prévoir une zone gazonnée artificielle d'au moins 150 cm sur 150 cm dans la zone de soulagement pour les animaux d'assistance.
- 29e - Équiper l'aire de soulagement pour les animaux d'assistance d'une poubelle conforme à l'article 19.0(3) de l'Outil d'accessibilité.
- 30 - Installer des matériaux de plafond ou de plancher qui amortiront le son afin qu'il ne soit pas

indûment amplifié.

31b - Fournir une protection auditive adaptée aux sens lorsque les niveaux de bruit sont élevés.

31c - Veiller à ce que toutes les pièces et tous les chemins de circulation soient bien éclairés, sans dépasser 500 lux, sauf là où il y a de la lumière naturelle.

31d - Fournir des lunettes de soleil adaptées aux sens pour les zones éclairées par un éclairage fluorescent.

31e - Offrir des sièges confortables dans un endroit calme, conformément à la section 4.1 de l'outil d'accessibilité.

32c - Prévoyez un espace libre pour les genoux sous la fontaine à eau/la station de remplissage de bouteilles d'au moins 82 cm de large, 20 cm de profondeur et 68,5 cm de hauteur.

4.0 Caractéristiques intérieures (suite)

32d - Assurez-vous que la fontaine à eau/station de remplissage de bouteilles dispose d'un bec situé entre 75 cm et 90 cm du sol avec un débit d'eau parallèle à l'avant de la fontaine.

32f - Contraste de couleur entre la fontaine à eau/station de remplissage de bouteilles et le mur.

33 - Si les fontaines à eau/stations de remplissage de bouteilles sont en porte-à-faux, assurez-vous qu'elles sont détectables par une canne ou encastrées avec un espace pour les pieds d'au moins 82 cm de large, 23 cm de profondeur et 23 cm de haut.

4.1 Zones de places assises (sièges de cafétéria)

3 - Ajouter un minimum de 2 espaces réservés aux fauteuils roulants dans chaque zone de sièges afin de se conformer au tableau 3.8.2.3 du Code du bâtiment pour la conception sans obstacles, Règlement du Nouveau-Brunswick 2021-3.

5 - Installer des indicateurs de direction tactiles sur les surfaces pour identifier le chemin à parcourir.

7 - Fournir un espace sûr et verrouillé pour ranger l'équipement personnel (par exemple, fauteuils roulants, déambulateurs) pour les personnes qui doivent se transférer de leur fauteuil roulant.

10 - Fournir deux ou plusieurs places assises accessibles désignées situées côte à côte.

11a - Offrir un contraste de couleurs plus fort entre le sol et les murs dans la zone d'assise.

11c - Offrez un contraste de couleurs plus fort entre les tables et les chaises dans la zone d'assise.

12 - Fournir une signalisation d'orientation vers la zone de sièges à partir de l'entrée accessible qui est conforme à la section 8.0 de l'outil d'accessibilité.

13a - Veiller à ce que les espaces réservés à l'utilisation des fauteuils roulants mesurent au moins 90 cm à 152,5 cm de large pour permettre à un fauteuil roulant d'entrer par une approche latérale.

13b - Assurez-vous que les espaces réservés à l'utilisation des fauteuils roulants ne mesurent pas moins de 122 cm de long lorsque le fauteuil roulant entre par l'avant ou par l'arrière de l'espace.

15 - Prévoyez un espace libre pour les genoux sous les tables d'au moins 68,5 cm de haut sur 82 cm de large sur 48 cm de profondeur.

16 - Prévoir une partie abaissée de la barre qui ne soit pas à plus de 86,5 cm du sol.

18 - Prévoir des prises de courant entre 45,5 cm et 55 cm du sol pour permettre la recharge des batteries des aides à la mobilité électriques.

4.1 Zones de sièges (sièges d'entrée)

- 4 - Prévoir un chemin de déplacement accessible et dégagé d'au moins 92 cm de large dans la zone des sièges.
- 5 - Installer des indicateurs de direction tactiles sur les surfaces pour identifier le chemin à parcourir.
- 7 - Fournir un espace sûr et verrouillé pour ranger l'équipement personnel (par exemple, fauteuils roulants, déambulateurs) pour les personnes qui doivent se transférer de leur fauteuil roulant.
- 12 - Fournir une signalisation d'orientation vers la zone de sièges à partir de l'entrée accessible qui est conforme à la section 8.0 de l'outil d'accessibilité.
- 13a - Veiller à ce que les espaces réservés à l'utilisation des fauteuils roulants mesurent au moins 90 cm à 152,5 cm de large pour permettre à un fauteuil roulant d'entrer par une approche latérale.
- 13b - Assurez-vous que les espaces réservés à l'utilisation des fauteuils roulants ne mesurent pas moins de 122 cm de long lorsque le fauteuil roulant entre par l'avant ou par l'arrière de l'espace.
- 18 - Prévoir des prises de courant entre 45,5 cm et 55 cm du sol pour permettre la recharge des batteries des aides à la mobilité électriques.

5.0 Toilettes avec cabines (porte intérieure)

- 2 - Fournir une signalisation pour les toilettes accessibles qui est conforme à la section 8.0 de l'outil d'accessibilité.
- 5b - Assurez-vous que les portes des toilettes ont une couleur contrastante par rapport aux murs ou aux surfaces environnantes.
- 5c - Installer des indicateurs tactiles, tels que des détecteurs de canne ou des changements de surface, pour identifier les portes des toilettes.
- 7 - Prévoir au moins 150 cm sur 120 cm de surface au sol dégagée et plane du côté pousoir des portes des toilettes.
- 13 - Offrez un contraste de couleurs plus fort entre les murs et le sol.
- 15 - Les commandes des distributeurs de fournitures dans les toilettes doivent être situées à une hauteur maximale de 120 cm du sol.
- 16a - Installer des indicateurs tactiles de surface de marche dans les toilettes.
- 16b - Installer une signalisation tactile avec braille pour indiquer les cabines accessibles.
- 18a - Montez la table à langer de manière à ce que son plateau ne soit pas à plus de 86 cm du sol.
- 18c - Assurez-vous que la table à langer ne soit pas plus profonde que 60 cm de l'avant de la table au mur.
- 18e - Monter la table à langer sans gêner les voies de déplacement ou l'espace de transfert lors de son utilisation.
- 18f - Tables à langer pour bébé avec contraste de couleurs par rapport au mur.

5.0 Toilettes avec cabines (pour femmes (porte extérieure))

- 2 - Fournir une signalisation pour les toilettes accessibles qui est conforme à la section 8.0 de l'outil d'accessibilité.
- 5a - Assurez-vous que les portes des toilettes mesurent au moins 86 cm de large, hors quincaillerie, lorsqu'elles sont ouvertes.
- 13 - Offrez un contraste de couleurs plus fort entre les murs et le sol.
- 15 - Les commandes des distributeurs de fournitures dans les toilettes doivent être situées à une hauteur maximale de 120 cm du sol.
- 16a - Installer des indicateurs tactiles de surface de marche dans les toilettes.
- 16b - Installer une signalisation tactile avec braille pour indiquer les cabines accessibles.
- 18a - Montez la table à langer de manière à ce que son plateau ne soit pas à plus de 86 cm du sol.
- 18f - Tables à langer pour bébé avec contraste de couleurs par rapport au mur.

5.0 Toilettes avec cabines (hommes (porte extérieure))

- 2 - Fournir une signalisation pour les toilettes accessibles qui est conforme à la section 8.0 de l'outil d'accessibilité.
- 5b - Assurez-vous que les portes des toilettes ont une couleur contrastante par rapport aux murs ou aux surfaces environnantes.
- 5c - Installer des indicateurs tactiles, tels que des détecteurs de canne ou des changements de surface, pour identifier les portes des toilettes.
- 13 - Offrez un contraste de couleurs plus fort entre les murs et le sol.
- 16a - Installer des indicateurs tactiles de surface de marche dans les toilettes.
- 16b - Installer une signalisation tactile avec braille pour indiquer les cabines accessibles.
- 17 - Offrir un environnement sans parfum.
- 18a - Montez la table à langer de manière à ce que son plateau ne soit pas à plus de 86 cm du sol.
- 18f - Tables à langer pour bébé avec contraste de couleurs par rapport au mur.

5.1 Zones d'évier (à l'intérieur de la porte)

- 1c - Montez un évier à au moins 68,5 cm de hauteur du sol à un point situé à 20,5 cm du bord avant.
- 1d - Prévoir un espace libre pour les genoux d'au moins 23 cm de hauteur par rapport au sol à un point situé entre 28 cm et 43 cm en arrière du bord avant.

5.1 Zones de lavage (Femmes (porte extérieure))

- 1c - Montez un évier à au moins 68,5 cm de hauteur du sol à un point situé à 20,5 cm du bord avant.
- 2 - Isolez les tuyaux sous les lavabos des salles de bain pour éviter tout risque de brûlure.
- 3b - Monter les miroirs de salle de bain dans une position fixe et inclinée.

5.1 Zones de lavage (Hommes (porte extérieure))

- 1c - Montez un évier à au moins 68,5 cm de hauteur du sol à un point situé à 20,5 cm du bord avant.
- 2 - Isolez les tuyaux sous les lavabos des salles de bain pour éviter tout risque de brûlure.
- 3a - Abaisser les miroirs des toilettes à 100 cm maximum du sol.
- 3b - Monter les miroirs de salle de bain dans une position fixe et inclinée.
- 6 - Abaissez les distributeurs de savon pour qu'ils ne soient pas à plus de 110 cm au-dessus du sol.

5.2 Stalles accessibles (porte intérieure)

- 5 - Installer une signalisation sur la porte de la cabine accessible qui est conforme à la section 8.0 de l'outil d'accessibilité.
- 6a - Fournir une porte de stalle qui a une ouverture libre d'au moins 86 cm lorsqu'elle est en position grande ouverte.
- 6b - Installer la porte de la stalle de manière à ce qu'elle s'ouvre vers l'extérieur.
- 6c - Assurez-vous que la porte de la stalle se ferme automatiquement au repos afin qu'elle ne soit pas ouverte de plus de 5 cm.
- 8d - Monter les poignées de traction extérieures à 80 cm à 100 cm du sol.
- 9d - Monter les poignées de traction intérieures à 80 cm à 100 cm du sol.
- 10 - Abaissez les mécanismes de verrouillage des portes des stalles de manière à ce qu'ils ne soient pas à plus de 100 cm au-dessus du sol.
- 12 - Assurez-vous qu'il y a une distance de 46 cm à 48 cm entre la ligne médiane des toilettes et le mur d'un côté.
- 14 - Assurez-vous que le couvercle du réservoir est bien fixé afin de fournir une surface de transfert sûre.
- 15 - Fournir des toilettes à chasse d'eau automatique ou dotées de commandes de fonctionnement situées entre 50 et 90 cm du sol et à 35 cm maximum de l'espace de transfert.

- 17b - Fournir des barres d'appui latérales dotées de barres horizontales et verticales.
- 17c - Abaissez les barres d'appui latérales de manière à ce qu'elles soient montées entre 75 cm et 85 cm au-dessus du sol.
- 18b - Assurez-vous que la barre d'appui arrière est centrée sur la cuvette des toilettes et s'étend sur au moins 30 cm dans les deux sens.
- 18c - Montez les barres d'appui arrière à 75 cm à 85 cm au-dessus du sol.
- 18f - Offrez un contraste de couleur plus fort pour les barres d'appui arrière par rapport au mur.
- 19c - Surélevez les distributeurs de papier toilette afin qu'ils soient situés à une distance de 60 à 80 cm du sol.
- 19d - Fournir des distributeurs de papier hygiénique de conception ouverte qui n'entrave pas l'accès en enfermant le papier hygiénique.
- 20a - Monter des patères sur la paroi latérale de la cabine.
- 20c - Abaissez les patères de manière à ce qu'elles soient montées à 120 cm maximum du sol.
- 20d - Prévoir des patères qui dépassent au maximum 4 cm du mur.
- 21a - Prévoir des étagères dont la hauteur ne dépasse pas 120 cm.
- 21b - Fournir des étagères d'au moins 20 cm de large sur 40 cm de long.
- 22 - Installer des boutons d'appel d'urgence dans les cabines accessibles.

5.2 Stalles accessibles (Femmes (porte extérieure))

- 4 - Prévoir un espace de manœuvre/virage d'au moins 210 cm sur 210 cm devant le box.
- 5 - Installer une signalisation sur la porte de la cabine accessible qui est conforme à la section 8.0 de l'outil d'accessibilité.
- 6a - Fournir une porte de stalle qui a une ouverture libre d'au moins 86 cm lorsqu'elle est en position grande ouverte.
- 6c - Assurez-vous que la porte de la stalle se ferme automatiquement au repos afin qu'elle ne soit pas ouverte de plus de 5 cm.
- 10 - Abaissez les mécanismes de verrouillage des portes des stalles de manière à ce qu'ils ne soient pas à plus de 100 cm au-dessus du sol.
- 11 - Assurez-vous que l'espace intérieur de la cabine mesure 160 cm sur 150 cm ou plus.
- 12 - Assurez-vous qu'il y a une distance de 46 cm à 48 cm entre la ligne médiane des toilettes et le mur d'un côté.
- 13c - Équiper les toilettes d'un support dorsal lorsqu'il n'y a pas de réservoir d'eau.
- 16 - Équipez les toilettes d'un support dorsal pour réduire les risques de déséquilibre ou de blessure.
- 17b - Fournir des barres d'appui latérales dotées de barres horizontales et verticales.
- 17f - Offrez un contraste de couleur plus fort par rapport au mur pour les barres d'appui latérales.
- 18a - Montez la barre d'appui arrière horizontalement sur le mur arrière derrière les toilettes.
- 18b - Assurez-vous que la barre d'appui arrière est centrée sur la cuvette des toilettes et s'étend sur au moins 30 cm dans les deux sens.
- 18c - Montez les barres d'appui arrière à 75 cm à 85 cm au-dessus du sol.
- 18f - Offrez un contraste de couleur plus fort pour les barres d'appui arrière par rapport au mur.
- 19c - Surélevez les distributeurs de papier toilette afin qu'ils soient situés à une distance de 60 à 80 cm du sol.

- 19d - Fournir des distributeurs de papier hygiénique de conception ouverte qui n'entrave pas l'accès en enfermant le papier hygiénique.
- 20a - Monter des patères sur la paroi latérale de la cabine.
- 20c - Abaissez les patères de manière à ce qu'elles soient montées à 120 cm maximum du sol.
- 20d - Prévoir des patères qui dépassent au maximum 4 cm du mur.
- 21a - Prévoir des étagères dont la hauteur ne dépasse pas 120 cm.
- 21b - Fournir des étagères d'au moins 20 cm de large sur 40 cm de long.
- 22 - Installer des boutons d'appel d'urgence dans les cabines accessibles.

5.2 Stalles accessibles (Hommes (porte extérieure))

- 4 - Prévoir un espace de manœuvre/virage d'au moins 210 cm sur 210 cm devant le box.
- 5 - Installer une signalisation sur la porte de la cabine accessible qui est conforme à la section 8.0 de l'outil d'accessibilité.
- 6a - Fournir une porte de stalle qui a une ouverture libre d'au moins 86 cm lorsqu'elle est en position grande ouverte.
- 6c - Assurez-vous que la porte de la stalle se ferme automatiquement au repos afin qu'elle ne soit pas ouverte de plus de 5 cm.
- 8c - Montez les poignées de traction extérieures horizontalement avec leur ligne centrale située à 12 cm à 22 cm du côté du loquet.
- 9c - Montez les poignées intérieures horizontalement avec leur ligne centrale située à 20 cm à 30 cm du bord de la charnière.
- 10 - Abaissez les mécanismes de verrouillage des portes des stalles de manière à ce qu'ils ne soient pas à plus de 100 cm au-dessus du sol.
- 11 - Assurez-vous que l'espace intérieur de la cabine mesure 160 cm sur 150 cm ou plus.
- 12 - Assurez-vous qu'il y a une distance de 46 cm à 48 cm entre la ligne médiane des toilettes et le mur d'un côté.
- 13c - Équiper les toilettes d'un support dorsal lorsqu'il n'y a pas de réservoir d'eau.
- 16 - Équipez les toilettes d'un support dorsal pour réduire les risques de déséquilibre ou de blessure.
- 17b - Fournir des barres d'appui latérales dotées de barres horizontales et verticales.
- 17f - Offrez un contraste de couleur plus fort par rapport au mur pour les barres d'appui latérales.
- 18b - Assurez-vous que la barre d'appui arrière est centrée sur la cuvette des toilettes et s'étend sur au moins 30 cm dans les deux sens.
- 18c - Montez les barres d'appui arrière à 75 cm à 85 cm au-dessus du sol.
- 18f - Offrez un contraste de couleur plus fort pour les barres d'appui arrière par rapport au mur.
- 19b - Assurez-vous que les distributeurs de papier toilette sont alignés ou à moins de 30 cm devant les toilettes et non derrière.
- 19c - Surélevez les distributeurs de papier toilette afin qu'ils soient situés à une distance de 60 à 80 cm du sol.
- 19d - Fournir des distributeurs de papier hygiénique de conception ouverte qui n'entrave pas l'accès en enfermant le papier hygiénique.
- 20a - Monter des patères sur la paroi latérale de la cabine.
- 20c - Abaissez les patères de manière à ce qu'elles soient montées à 120 cm maximum du sol.

- 20d - Prévoir des patères qui dépassent au maximum 4 cm du mur.
- 21a - Prévoir des étagères dont la hauteur ne dépasse pas 120 cm.
- 21b - Fournir des étagères d'au moins 20 cm de large sur 40 cm de long.
- 22 - Installer des boutons d'appel d'urgence dans les cabines accessibles.

5.3 Urinoirs (Hommes (porte extérieure))

- 1 - Monter les urinoirs avec l'ouverture du lavabo à une hauteur maximale de 43 cm du sol.
- 2 - Prévoir un espace libre au sol d'au moins 82 cm de large et 139 cm de profondeur, non obstrué par des écrans de confidentialité, centré et devant les urinoirs.
- 5a - Installer des barres d'appui verticalement des deux côtés de l'urinoir.
- 5b - Assurez-vous que les barres d'appui des urinoirs mesurent au moins 60 cm de longueur.
- 5c - Montez les barres d'appui avec le centre de la barre à 100 cm du sol.
- 5d - Montez les barres d'appui à 38 cm maximum du centre de l'urinoir.
- 5e - Barres d'appui à contraste de couleur par rapport au mur.
- 6a - Installer un indicateur de ligne centrale centré sur l'urinoir.
- 6b - Montez l'indicateur de ligne centrale de l'urinoir à au moins 15 cm au-dessus du bord supérieur et étendu à une hauteur d'au moins 130 cm du sol.
- 6c - Fournir un indicateur de ligne centrale d'au moins 5 cm de large.
- 6d - Fournir un indicateur de ligne centrale surélevé d'au moins 3 mm par rapport à la surface du mur.
- 6e - Contraste de couleur de l'indicateur de ligne centrale par rapport au mur du fond.

5.4 Toilettes universelles (dans la porte (à droite))

- 2a - Identifier les toilettes universelles avec un panneau conforme à la section 8.0 de l'Outil d'accessibilité.
- 2b - Fournir une signalisation avec un graphisme masculin, féminin ou neutre et le symbole international d'accès.
- 5a - Fournir des portes de toilettes universelles d'au moins 86 cm de large, hors quincaillerie, lorsqu'elles sont en position ouverte.
- 5b - Fournir un contraste de couleur plus fort entre les portes des toilettes et les murs ou surfaces environnantes.
- 5c - Identifier les portes de toilettes universelles avec des indicateurs tactiles, tels que des détecteurs de canne ou des changements de surface.
- 6 - Prévoyez au moins 150 cm sur 170 cm de surface au sol libre et plane du côté de la porte.
- 8a - Prévoir au moins 30 cm d'espace libre à partir du loquet du côté pousoir de la porte.
- 8b - Prévoir au moins 60 cm d'espace libre à partir du loquet situé du côté traction de la porte universelle des toilettes.
- 12a - Assurez-vous que la force de poussée ou de traction des portes des toilettes ne dépasse pas 22 N.
- 13 - Offrir un contraste de couleurs plus fort entre les murs, le sol, le lavabo et les surfaces des

toilettes universelles.

16a - Installer des indicateurs tactiles de surface de marche.

16b - Installer une signalisation tactile avec braille indiquant les toilettes universelles.

17 - Prévoir au moins 90 cm d'espace libre sur un côté des toilettes.

18c - Équiper les toilettes d'un support dorsal lorsqu'il n'y a pas de réservoir d'eau ou de couvercle de siège.

21a - Installez une barre d'appui latérale sur le mur latéral de la salle de bain universelle la plus proche des toilettes.

21b - Montez des barres d'appui latérales horizontales et verticales d'au moins 76 cm de long./Remplacez les barres d'appui latérales horizontales par une barre en L comportant des barres horizontales et verticales.

21c - Assurez-vous que la barre d'appui latérale dispose d'une barre horizontale montée entre 75 cm et 85 cm du sol.

21d - Assurez-vous que la barre d'appui latérale mesure entre 3 et 4 cm de diamètre.

21e - Assurez-vous que la barre d'appui latérale dispose d'un espace libre de 3,5 cm à 4,5 cm par rapport au mur de la salle de bain universelle.

21f - Offrez un contraste de couleur plus fort entre les barres d'appui latérales et le mur.

22a - Installer une barre d'appui arrière montée horizontalement sur le mur arrière.

22b - Assurez-vous que la barre d'appui arrière est centrée sur la cuvette des toilettes et qu'elle s'étend sur au moins 30 cm dans les deux sens.

22c - Montez les barres d'appui arrière à 75 à 85 cm au-dessus du sol ou à 10 cm au-dessus du réservoir d'eau.

22d - Assurez-vous que la barre d'appui arrière mesure entre 3 et 4 cm de diamètre.

22e - Assurez-vous que la barre d'appui arrière dispose d'un espace libre de 3,5 cm à 4,5 cm par rapport au mur.

22f - Fournir un contraste de couleur plus fort entre les barres d'appui arrière et le mur.

23c - Montez le distributeur de papier toilette à une distance de 60 cm à 80 cm au-dessus du sol.

23d - Installer un distributeur de papier hygiénique de conception ouverte qui n'entrave pas l'accès en enfermant le papier hygiénique.

25 - Déplacez le porte-manteau sur le mur latéral et à une hauteur ne dépassant pas 120 cm du sol et ne dépassant pas 4 cm du mur.

26a - Prévoir une étagère ou un comptoir pour les fournitures médicales, les sacs à main, etc. qui ne dépasse pas 120 cm de hauteur.

5.4 Toilettes universelles (dans la porte (à droite)) Suite

- 26b - Prévoir une étagère ou un comptoir d'au moins 20 cm de large sur 40 cm de long.
- 27a - Installer une table à langer pour adulte mesurant au moins 76 cm sur 183 cm de longueur.
- 27b - Assurez-vous que la table à langer pour adulte dispose d'une hauteur de surface au-dessus du sol qui peut être réglée entre 45 cm et 50 cm en plage basse et entre 85 cm et 90 cm en plage haute.
- 27c - La table à langer pour adulte doit avoir des surfaces exemptes de bords tranchants, de coins ou de matériaux abrasifs.
- 27d - La table à langer pour adulte doit être facile à nettoyer.
- 27e - Fournir une table à langer pour adulte conçue pour supporter un poids d'au moins 250 kg (551 lb).
- 27f - Assurez-vous que la table à langer pour adulte dispose de commandes ne dépassant pas 120 cm de hauteur.
- 28a - Prévoir un espace de transfert pour la table à langer adulte de 90 cm de large sur 150 cm de long.
- 28b - Prévoir un espace de transfert adjacent à la table à langer pour adulte.
- 28c - Assurez-vous que la table à langer pour adulte dispose d'un espace de transfert qui n'entrave pas l'espace de transfert libre lorsqu'elle est en position d'utilisation.
- 29a - Prévoir une barre d'appui pour la table à langer pour adulte centrée sur la dimension longue du banc.
- 29b - Prévoir une barre d'appui pour la table à langer pour adulte d'une longueur minimale de 120 cm.
- 29c - Montez la barre d'appui de la table à langer pour adulte afin qu'elle puisse être utilisée quel que soit le réglage de la hauteur du banc.
- 29d - Assurez-vous que la barre d'appui de la table à langer pour adulte est antidérapante.
- 29e - Prévoir une barre d'appui pour la table à langer adulte d'un diamètre compris entre 3cm et 4cm.
- 29f - Montez la barre d'appui pour la table à langer adulte avec un espace compris entre 3,5 cm et 4,5 cm entre le mur et la barre.
- 30a - Montez la table à langer de manière à ce que son plateau ne soit pas à plus de 86 cm du sol.
- 30b - Montez les tables à langer de manière à ce qu'elles aient un espace libre pour les genoux d'au moins 68,5 cm de hauteur.
- 30c - Assurez-vous que la table à langer ne soit pas plus profonde que 60 cm de l'avant de la table au mur.
- 30d - Monter la table à langer à une distance maximale de 50 cm d'une position assise.
- 30e - Monter la table à langer sans gêner les voies de déplacement ou l'espace de transfert lors de son utilisation.
- 30f - Offrez un contraste de couleur plus fort entre la table à langer et le mur.
- 31a - Installer un système d'appel d'urgence activable par une commande à l'intérieur des toilettes qui activera des dispositifs de signalisation sonore et visuelle à l'intérieur et à l'extérieur des toilettes.
- 31b - Installer une signalisation avec des lettres d'au moins 2,5 cm et placée au-dessus du bouton d'urgence pour indiquer que les dispositifs de signalisation seront activés lorsque le bouton sera

enfoncé.

- 31c - Installer une signalisation à l'extérieur des toilettes avec des instructions aux passants sur la façon de récupérer la clé des toilettes, d'ouvrir la porte et de porter assistance en cas d'urgence.
- 32a - Installer un lavabo universel avec un espace libre d'au moins 76 cm de large.
- 32c - Prévoir un espace libre au niveau des genoux d'au moins 68,5 cm de hauteur par rapport au sol à un point situé à 20,5 cm du bord avant.
- 33 - Isolez les tuyaux de l'évier pour éviter tout risque de brûlure.

5.4 Toilettes universelles (dans la porte (à droite)) Suite

- 34b - Monter le miroir dans une position fixe et inclinée.
- 40 - Abaissez le sèche-mains ou le distributeur de serviettes à une hauteur maximale de 120 cm du sol.

8.0 Orientation et signalisation

- 1 - Installer des panneaux tactiles avec impression en relief, symboles en relief ou en braille à l'intérieur de l'établissement.
- 2c - Compléter la signalisation tactile avec du braille près du bord inférieur du panneau.
- 3b - Les pictogrammes, symboles et graphiques doivent avoir une hauteur minimale de 15 cm.
- 3c - Les pictogrammes, graphiques ou symboles doivent être complétés par du braille près du bord inférieur du panneau.
- 7 - Éclairer les panneaux électroniques à au moins 200 lux.
- 9 - Installer le symbole international d'accès pour indiquer les fonctionnalités accessibles.
- 13a - Installez des panneaux tactiles sur le mur à côté du bord du loquet de la porte, s'ils sont utilisés pour identifier les portes.
- 13b - Monter les panneaux à 140 cm à 160 cm des montants de porte.
- 15 - Fournir des panneaux sonores automatiques ou pouvant être activés manuellement en cas de besoin.

9.0 Urgence et évacuation

- 2a - Monter le plan d'évacuation avec l'axe horizontal à 150 cm du sol.
- 2b - Fournir le plan d'évacuation dans des formats alternatifs (par exemple, imprimé, numérique).
- 2c - Assurez-vous que la signalisation est conforme à la section 8.0 de l'outil d'accessibilité.
- 3 - Pratiquez régulièrement des exercices d'incendie.
- 6 - Installer une signalisation sur les portes de sortie de secours conforme à la section 8.0 de l'Outil d'accessibilité.
- 7a - Prévoir au moins 180 cm de largeur pour les couloirs ou couloirs de secours.

- 7b - Identifier clairement les couloirs ou couloirs d'urgence comme voies d'évacuation accessibles sur le plan d'évacuation.
- 7c - Équiper les couloirs d'urgence d'une signalisation d'orientation permettant de les identifier.
- 11 - Ajouter un système d'appel d'urgence aux toilettes universelles.

10.0 Stationnement (courte durée)

- 5 - Prévoir des places de stationnement désignées mesurant au moins 260 cm de large et 750 cm de long.
- 6 - Prévoir des allées d'accès d'au moins 200 cm de large et 750 cm de long, adjacentes et parallèles à l'espace de stationnement des véhicules.
- 9 - Installer des indicateurs tactiles de surface de marche autour du périmètre des places de stationnement désignées.
- 20a - Installer des distributeurs de billets ou de paiement dont l'axe des commandes de fonctionnement soit situé entre 40 cm et 120 cm du sol.
- 21b - Prévoir des touches d'une largeur minimale de 1,5 cm sur un automate de paiement/ticket équipé d'un clavier.
- 21c - Assurez-vous que les machines de paiement/de billetterie ont une surface mate pour minimiser l'éblouissement sur le clavier.
- 21d - Assurez-vous que les distributeurs de billets/distributeurs automatiques de billets sont placés à un angle compris entre 10 et 45 degrés.
- 21f - Fournir des graphismes tactiles sur les touches des machines à tickets ou à paiement équipées d'un clavier.

10.0 Stationnement (Longue durée)

- 5 - Prévoir des places de stationnement désignées mesurant au moins 260 cm de large et 750 cm de long.
- 6 - Prévoir des allées d'accès d'au moins 200 cm de large et 750 cm de long, adjacentes et parallèles à l'espace de stationnement des véhicules.
- 8 - Fournir des panneaux montés verticalement avec le symbole international d'accès avec le centre entre 150 cm et 200 cm du sol.
- 9 - Installer des indicateurs tactiles de surface de marche autour du périmètre des places de stationnement désignées.
- 10 - Installer une signalisation d'orientation du stationnement à l'entrée conforme à la section 8.0 de l'outil d'accessibilité.
- 11 - Assurez-vous que les places de stationnement désignées sont situées à proximité d'un passage pour piétons.
- 13 - Veiller à ce que les places de stationnement désignées soient situées à moins de 5 000 cm de l'entrée accessible et soient faciles à localiser depuis la route principale.
- 20a - Installer des distributeurs de billets ou de paiement dont l'axe des commandes de

fonctionnement soit situé entre 40 cm et 120 cm du sol.

21b - Prévoir des touches d'une largeur minimale de 1,5 cm sur un automate de paiement/ticket équipé d'un clavier.

21c - Assurez-vous que les machines de paiement/de vente de billets ont une surface mate pour minimiser l'éblouissement sur le clavier.

21d - Assurez-vous que les distributeurs de billets/de paiement sont placés à un angle compris entre 10 et 45 degrés.

21f - Fournir des graphismes tactiles sur les touches des machines à tickets ou à paiement équipées d'un clavier.

11.0 Itinéraires du parking à l'entrée (court terme)

2 - Installer des indicateurs tactiles de surface de marche pour identifier le chemin à parcourir jusqu'à l'entrée accessible.

5b - Fournir des indicateurs tactiles de surface de marche pour le passage pour piétons.

5c - Dans la mesure du possible, prévoir des signaux de localisation acoustique pour le passage pour piétons.

5d - Dans la mesure du possible, prévoir des boutons de signalisation vibro-tactiles pour le passage pour piétons.

12a - Établir un partenariat avec les transports en commun municipaux pour fournir des abribus offrant un accès clair et de niveau à un itinéraire accessible.

12b - Collaborer avec les transports en commun municipaux pour fournir des abribus avec une surface au sol dégagée d'au moins 210 cm sur 210 cm à l'intérieur de l'entrée.

12c - Établir un partenariat avec les services de transport municipaux pour fournir des abribus dotés d'une ouverture libre d'au moins 100 cm là où il n'y a pas de porte.

11.0 Itinéraires du parking à l'entrée (Long terme)

2 - Installer des indicateurs tactiles de surface de marche pour identifier le chemin à parcourir jusqu'à l'entrée accessible.

3 - Prévoir un passage pour piétons désigné pour une traversée sécuritaire des piétons.

4 - Assurez-vous que le passage pour piétons est relié à une voie de circulation accessible et dégagée, soit au niveau du sol, soit à un passage surélevé.

5a - Assurez-vous que le passage pour piétons présente des couleurs contrastées.

5b - Fournir des indicateurs tactiles de surface de marche pour le passage pour piétons.

5c - Dans la mesure du possible, prévoir des signaux de localisation acoustique pour le passage pour piétons.

5d - Dans la mesure du possible, prévoir des boutons de signalisation vibro-tactiles pour le passage pour piétons.

6 - Couper des bordures le long du parcours là où le trottoir n'est pas au niveau du sol.

- 12a - Établir un partenariat avec les transports en commun municipaux pour fournir des abribus offrant un accès clair et de niveau à un itinéraire accessible.
- 12b - Collaborer avec les transports en commun municipaux pour fournir des abribus avec une surface au sol dégagée d'au moins 210 cm sur 210 cm à l'intérieur de l'entrée.
- 12c - Établir un partenariat avec les services de transport municipaux pour fournir des abribus dotés d'une ouverture libre d'au moins 100 cm là où il n'y a pas de porte.

Code du bâtiment pour la conception sans obstacles, Règl. du N.-B. 2021-3.
<https://www.canlii.org/en/nb/laws/regu/nb-reg-2021-3/latest/nb-reg-2021-3.html>

Association canadienne de normalisation. (2023). Normes CSA B651-23 : Conception accessible pour l'environnement bâti.
<https://www.csagroup.org/wp-content/uploads/2430328.pdf>

Fondation INCA. (2009-2019). Ouvrir la voie : les besoins en matière de conception.
https://www.clearingourpath.ca/8.0.0-design-needs_e.php

Association des malentendants canadiens. (2008). Conception universelle et accès sans obstacle : Lignes directrices pour les personnes malentendantes.
https://www.chs.ca/sites/default/files/uploads/universal_design_and_barrier-free_access_hardofhearing.pdf

Solutions adaptées aux sens. (2022). <https://www.sensoryfriendly.net/comment-demarrer-votre-entreprise-adaptative-aux-senseurs/>; <https://www.sensoryfriendly.net/make-your-beach-sensory-friendly/>

Services d'aide à l'emploi

Capacité NB

<https://www.abilitynb.ca/>

Inclusion NB

<https://nbacl.nb.ca/>

Service d'assistance technique de la Neil Squire Society

<https://athelpdesk.org/>

Services aux sourds et malentendants du Nouveau-Brunswick Inc.

<http://www.nbdhhs.com/>

Réadaptation pour perte de vision - Saint John

<https://nb.visionlossrehab.ca/fr>

Potentiel d'embauche

<http://www.sjacl.ca/>

Secteurs clés

<http://keyindustries.ca/>

Options Emploi Outreach Inc.

<https://www.optionsoutreach.com/>